



## AMÉLIORER LES CAPACITÉS DES ÉTATS À LUTTER CONTRE LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INDNR)

La pêche illícite, non déclarée et non réglementée (INDNR) sape les efforts nationaux et régionaux de conservation et de gestion des stocks halieutiques et entrave les progrès vers la réalisation des objectifs de durabilité à long terme. Les répercussions de la pêche INDNR sont particulièrement graves pour les États côtiers en développement et les petits États insulaires en développement (PEID), car ils ont une incidence sur les économies nationales, les moyens d'existence et l'environnement. En réponse à ce phénomène, une série d'instruments internationaux a été développée au cours des dernières décennies, le plus important étant l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port). Dans ce contexte, le présent projet financé par l'Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) visait à améliorer la capacité des pays en développement et des PEID à mettre en œuvre de manière cohérente des dispositions et des procédures conformes à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et aux instruments internationaux connexes, aux mécanismes régionaux et aux outils de lutte contre la pêche INDNR. Les principaux pays bénéficiaires de l'assistance juridique et technique de la FAO et du développement des capacités étaient le Ghana, la Guinée, l'Indonésie, Madagascar, la Namibie et Sri Lanka. Plusieurs autres pays en développement, qu'ils soient ou non Parties à l'Accord, ont bénéficié des activités du projet visant à renforcer la coordination et la coopération régionales sur les mesures du ressort de l'État du port (MREP)/l'Accord et les instruments complémentaires de lutte contre la pêche INDNR.



© FAO/Sia Kambou

### RÉALISATIONS

Le projet a fourni une assistance technique et une expertise aux six pays bénéficiaires, contribuant à renforcer les cadres politiques et législatifs nationaux et à améliorer les moyens et les compétences nationales pour mener des opérations coordonnées de suivi, de contrôle et de surveillance afin de lutter contre la pêche INDNR. Des stratégies nationales et des plans d'action ont été élaborés pour l'Indonésie, le Ghana, Madagascar et la Namibie afin de répondre aux exigences de l'Accord et des instruments connexes. Le projet a également contribué à l'adoption de politiques et de législations pertinentes. Il a notamment permis de jeter les bases de la révision de la loi nationale guinéenne sur la pêche et de la rédaction de son décret d'application, tandis qu'à Sri Lanka, une assistance technique a été fournie pour la rédaction d'une nouvelle loi sur la pêche et les ressources aquatiques. Le développement des capacités était une composante essentielle du projet, renforçant notamment les capacités organisationnelles et opérationnelles des pays bénéficiaires en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches pour faire appliquer les MREP, conformément aux normes et exigences régionales et internationales. En outre, le projet a développé des ressources pour renforcer les environnements favorables des États, tels que des lignes directrices techniques et des listes de contrôle sur les responsabilités des États côtiers, des États du pavillon et des États du port dans la lutte contre la pêche INDNR. Le projet a également cofinancé des réunions mondiales et régionales pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord. Sur la base des discussions et des recommandations consolidées des réunions régionales, un projet de stratégie a été élaboré par les Parties afin d'améliorer l'efficacité de l'Accord.

### DONNÉES IMPORTANTES

**Dernier budget approuvé**  
2 388 123 USD

**Période de mise en œuvre**  
Janvier 2018-Décembre 2022

**Donateur**  
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)

**Bénéficiaires**  
Les États parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illícite, non déclarée et non réglementée, ainsi que les autorités et institutions nationales des bénéficiaires du projet qui sont directement ou indirectement engagées dans des activités liées à la lutte contre la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et aux contrôles par l'État du port

## IMPACT

Il est attendu que les interventions du projet contribuent à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR, renforçant ainsi la durabilité des pêcheries marines dans les pays bénéficiaires et au-delà, compte tenu des résultats des réunions régionales et mondiales de soutien à la mise en œuvre de l'Accord organisées sous les auspices du projet.



## ACTIVITÉS

- Des stratégies nationales et des plans d'action visant à répondre aux exigences de l'Accord et des instruments internationaux et mécanismes régionaux connexes ont été élaborés pour l'Indonésie, le Ghana, Madagascar et la Namibie, à la suite d'évaluations participatives menées dans chaque pays.
- Des formations basées sur les compétences sur le droit de la pêche ont été dispensées par l'International Maritime Law Institute de l'Organisation maritime internationale à 11 fonctionnaires du Ghana, de l'Indonésie et de la Namibie.
- En Indonésie, examen des cadres juridiques et politiques des pêches.
- À Sri Lanka, 65 juges et magistrats, neuf procureurs et sept fonctionnaires ont bénéficié d'une formation sur le cadre juridique international relatif à la pêche INDNR.
- Huit fonctionnaires du gouvernement de Guinée et de Madagascar ont participé à la formation des inspecteurs des pêches MREP de la FAO en collaboration avec le Port de Vigo (Espagne).
- En Guinée, une formation d'inspecteur des pêches de la FAO a été dispensée à 22 fonctionnaires.
- Trois réunions statutaires de l'Accord, quatre réunions régionales sur la mise en œuvre de l'Accord et une réunion mondiale sur le Fichier mondial de la FAO des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement ont été organisées.
- Les listes de contrôle et lignes directrices techniques suivantes ont été rédigées et publiées: i) *Checklists and technical guidelines to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing. Volume I: a consolidated checklist of coastal, flag and port State responsibilities to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing.* Rome. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb5992en>; ii) *Checklists and technical guidelines to combat illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing. Volume II: a legal checklist of the main duties and responsibilities of coastal, flag and port States, and internationally agreed market-related measures to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing.* Rome. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb6186en>.



### Titre du projet

Projet de soutien aux mesures du ressort de l'État du port

### Code du projet

FAO: GCP/INT/307/NOR  
NORAD: No. 1701515

### Contact

Matthew Camilleri (responsable du budget)  
[NFI-Director@fao.org](mailto:NFI-Director@fao.org)



Partenariats et diffusion  
Pour plus d'information veuillez contacter: [Reporting@fao.org](mailto:Reporting@fao.org)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie